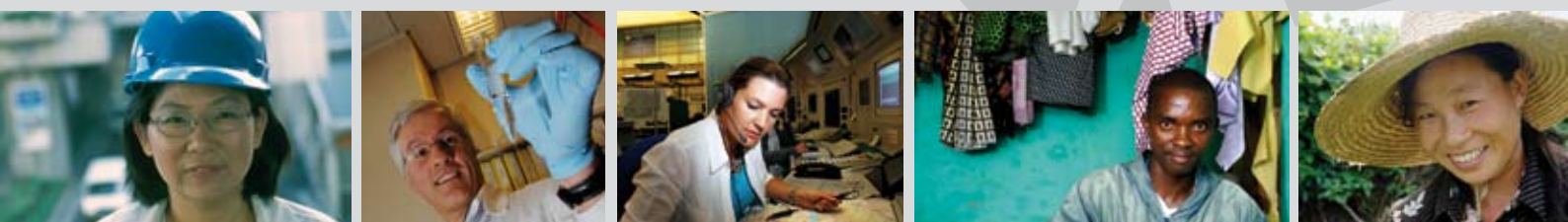




Organisation
internationale
du Travail



L'OIT en un coup d'œil



“Une **paix** universelle
et durable ne peut être
fondée que sur la base
de la **justice sociale**.”

Constitution de l'OIT, 1919



L'OIT EN UN COUP D'ŒIL

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'institution des Nations Unies qui a pour mission d'améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Ses principales tâches consistent à promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail.

L'OIT est la seule institution «tripartite» des Nations Unies en ce sens que ses politiques et programmes sont élaborés conjointement par des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'OIT est l'institution mondiale qui est chargée d'élaborer des normes internationales du travail et d'en contrôler l'application. Ainsi, avec ses 181 Etats Membres, elle veille à ce que les normes du travail soient respectées dans la pratique mais aussi comme principes.

Des origines...

La fondation de l'OIT, en 1919 dans le cadre du Traité de Versailles qui a mis fin à la première guerre mondiale, s'appuyait sur la conviction qu'il ne saurait y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale. Les fondateurs de l'Organisation voulaient humaniser les conditions de travail et combattre l'injustice, le malheur et la pauvreté. En 1944, pendant une autre période de crise internationale, les Etats Membres de l'OIT réaffirmèrent cette volonté en adoptant la *Déclaration de Philadelphie*, dans laquelle ils ont souligné que le travail n'était pas une marchandise et défini des droits humains et économiques fondamentaux répondant au principe selon lequel «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

En 1946, l'OIT est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, qui venait d'être créée. Et en 1969, à l'occasion de son 50^e anniversaire, elle reçut le prix Nobel de la paix.

L'arrivée de nombreux pays membres au cours des décennies qui suivirent la seconde guerre mondiale entraîna de grands changements. L'OIT organisa des programmes d'assistance technique à l'intention des gouvernements, des travailleurs et des employeurs du monde entier et plus particulièrement des pays en développement. Dans des pays comme la Pologne, le Chili et l'Afrique du Sud, l'appui qu'elle apporta à la défense des droits syndicaux fit progresser la lutte pour la démocratie et la liberté.



... à aujourd'hui

En 1998, autre date importante pour l'OIT, les délégués à la Conférence internationale du Travail adoptèrent la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Ces principes et droits fondamentaux traitent de la liberté syndicale, du droit de négociation collective, de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination dans l'emploi. La Déclaration précise que si l'observation de ces principes et droits fondamentaux est importante, c'est parce qu'elle donne aux individus la possibilité de «revendiquer librement et avec des chances égales, leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain».



Le travail décent ...

Le travail est essentiel pour les êtres humains. Outre le revenu qu'il procure, il peut ouvrir la voie au progrès économique et social en fortifiant les individus, leur famille et les communautés auxquelles ils appartiennent. Mais cela implique que le travail soit décent.

La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, il leur donne aussi la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

Le travail décent est le moyen le plus sûr d'éliminer progressivement et durablement la pauvreté. Les hommes et les femmes qui ont accès à un travail décent peuvent bénéficier comme il se doit des avantages de l'intégration économique mondiale. Permettre au plus grand nombre d'accéder à un travail décent est indispensable pour garantir une mondialisation plus juste et qui fasse moins d'exclus. C'est pourquoi la création d'emplois décents doit être au cœur de toute politique de développement.



... à l'ère de la mondialisation

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a renforcé l'OIT dans son rôle d'instigatrice de stratégies visant une mondialisation juste.

L'Organisation tout entière est mue par la volonté de parvenir au travail décent pour tous et cette volonté imprègne toutes les activités entreprises par l'OIT, tant au niveau international qu'aux échelons national, régional et local. En regroupant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour qu'ils adoptent des normes du travail et en supervisent l'application, réalisent des activités de sensibilisation, élaborent des politiques et conçoivent des programmes, elle cherche à ancrer son action dans les besoins des hommes et des femmes qui travaillent.

L'OIT collabore activement avec les Nations Unies et d'autres institutions multilatérales pour élaborer des politiques et des programmes qui favorisent la création d'emplois décents, considérée comme essentielle pour réduire et éliminer la pauvreté.



DIALOGUE SOCIAL

L'action de l'OIT se fonde sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs pour favoriser le progrès social et économique. Le dialogue entre les gouvernements et les deux «partenaires sociaux» facilite la recherche associant de façon démocratique ceux qui ont des intérêts vitaux dans le monde du travail.

Ce «dialogue social» peut prendre la forme de négociations, de consultations ou simplement d'un échange de vues entre les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Il peut consister en des relations entre les syndicats et le patronat, avec ou sans participation directe des gouvernements. Le dialogue social est un instrument souple qui permet aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs de gérer le changement et de réaliser des objectifs économiques et sociaux.

La structure même de l'OIT, au sein de laquelle travailleurs et employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux des instances dirigeantes, est un exemple vivant de dialogue social. Elle garantit que les vues des partenaires sociaux soient fidèlement reflétées dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'Organisation.



Le **dialogue social**
est un outil qui
permet le **progrès**
économique et
social

Parallèlement, l'OIT aide les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à établir des relations professionnelles saines, à adapter la législation du travail à l'évolution de la situation sociale et économique, et à améliorer l'administration du travail. En soutenant et renforçant les organisations d'employeurs et de travailleurs, elle contribue à créer les conditions d'un véritable dialogue entre elles et avec les gouvernements.

GOUVERNANCE ET ÉLABORATION DES POLITIQUES

La Conférence internationale du Travail qui réunit une fois par an les mandants de l'Organisation définit les grandes orientations de l'OIT. En outre, elle adopte les nouvelles normes internationales du travail ainsi que le programme de travail et le budget de l'OIT.

Entre les sessions de la Conférence, c'est le Conseil d'administration qui oriente les travaux de l'OIT. Celui-ci se compose de 28 membres gouvernementaux, 14 membres travailleurs et 14 membres employeurs. Le secrétariat de l'Organisation - Bureau international du Travail - qui se trouve à Genève, a des bureaux extérieurs dans plus de 40 pays.

En 1999, le Chilien Juan Somavia est devenu le neuvième Directeur général du BIT. Il est le premier représentant de l'hémisphère Sud à assumer cette fonction.



NORMES

Depuis sa fondation, l'OIT s'efforce de définir et de garantir les droits des travailleurs ainsi que d'améliorer les conditions de travail en mettant en place un système de normes internationales du travail. Ces normes se présentent sous la forme de conventions, de recommandations et de recueils de directives pratiques.

A ce jour, l'OIT a adopté plus de 180 conventions et plus de 190 recommandations qui couvrent tous les aspects du monde du travail.

Récemment, le Conseil d'administration a passé en revue cette législation internationale du travail et considéré que sur toutes les conventions adoptées avant 1985, plus de 70 étaient encore applicables aujourd'hui dans leur intégralité et que les autres devaient être révisées ou retirées. En tout, une douzaine de recueils de directives pratiques ont été publiés. Ces directives, qui portent sur des questions aussi différentes que le congé de maternité ou la protection des migrants, jouent un rôle important dans l'élaboration des législations nationales. Un mécanisme de contrôle permet de veiller à ce que les normes soient mises en application par les Etats Membres qui les ont ratifiées et ceux-ci peuvent bénéficier des conseils de l'OIT pour la formulation de leur législation nationale du travail.

En adoptant la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* en 1998, les Etats Membres de l'OIT se sont engagés à respecter un ensemble de normes fondamentales du travail, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes. Ces normes sont celles qui consacrent les droits fondamentaux de l'homme et les principes sur lesquels repose le travail décent.



Les **droits**
fondamentaux
du travail sont la
clé de voûte du
travail décent

Liberté syndicale

La liberté
syndicale est
un des socles
du **progrès
économique et
social**

Le droit des travailleurs de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier fait partie intégrante d'une société libre et ouverte. C'est une liberté civile fondamentale, socle du progrès social et économique. Elle s'accompagne de la reconnaissance effective du droit de négociation collective. Le droit de se faire entendre et d'être représenté est un élément important du travail décent.

La structure tripartite de l'OIT s'appuie sur l'existence d'organisations de travailleurs et d'employeurs indépendantes, et la participation de ces organisations aux décisions et aux activités de l'Organisation renforce directement et indirectement la liberté d'association. Que ce soit en donnant des conseils aux gouvernements sur la législation du travail ou en instruisant et formant les syndicats et les groupements d'employeurs, l'OIT œuvre constamment en faveur de la liberté d'association.

Le Comité de la liberté syndicale a été créé en 1951 pour examiner les atteintes au droit d'organisation des travailleurs et des employeurs. Il a étudié plus de 2 000 plaintes alléguant, entre autres, des assassinats, disparitions, agressions, arrestations et bannissements de syndicalistes.

Ce comité est tripartite et se saisit des plaintes concernant des Etats Membres de l'OIT, que ceux-ci aient ou non ratifié les conventions relatives à la liberté d'association.

Par l'intermédiaire du Comité de la liberté syndicale et d'autres mécanismes de contrôle, l'OIT a souvent défendu les droits d'organisations syndicales et patronales. Et dans bien des cas, ces organisations ont joué un rôle de poids dans la démocratisation de leurs pays.



Le travail forcé

Au moins 12 millions de personnes seraient victimes du travail forcé un peu partout dans le monde. Environ 10 millions d'entre elles sont exploitées non pas directement par des Etats mais dans des entreprises privées.

L'OIT estime à 32 milliards de dollars le montant annuel des profits tirés du travail des victimes de la traite des être humains.

Il existe différentes formes de travail forcé parmi lesquelles la servitude pour dette, la traite des êtres humains et autres formes d'esclavage moderne. Les plus vulnérables en sont les victimes: femmes et filles contraintes à la prostitution, migrants pris au piège de la servitude pour dette et ouvriers d'ateliers clandestins ou d'exploitations agricoles qui travaillent pour rien ou presque, retenus dans ces endroits par des moyens totalement illégaux.

L'OIT s'attaque au travail forcé et à ses causes depuis sa fondation, action qu'elle a intensifiée par la suite en se dotant d'un Programme d'action spécial. Avec les travailleurs, les employeurs, la société civile et d'autres organisations internationales, elle lutte contre tous les aspects de ce fléau, que ce soit par des mesures de prévention telles que l'amélioration des conditions d'existence dans les communautés dont sont originaires les victimes ou en portant assistance aux travailleurs affranchis. Dans le cadre des projets qu'elle met en place pour ce faire, elle propose des microcrédits, crée des possibilités de formation et facilite l'accès à l'instruction.

De plus, l'OIT réclame l'adoption de législations nationales efficaces et de mécanismes d'application plus stricts comportant des sanctions juridiques et l'engagement de poursuites énergiques contre ceux qui exploitent des travailleurs forcés. Enfin, en sensibilisant l'opinion publique, elle expose au grand jour ces atteintes aux droits de l'homme et des travailleurs.



L'OIT s'**attaque**
au travail forcé
sous toutes ses
formes

Le travail des enfants

Le travail des enfants globalement sur **le déclin**

Plus de 200 millions d'enfants travaillent dans le monde, souvent à plein temps. Ces enfants sont privés d'instruction et de soins médicaux, et leurs libertés fondamentales sont bafouées. Parmi eux, 126 millions - soit un sur douze - exécutent des travaux dangereux, qui mettent en péril leur bien-être physique, mental ou moral.

Au cours de ces quinze dernières années, le monde a compris que le travail des enfants était un problème social et économique urgent et qu'il constituait une très grave infraction aux droits de l'homme. Aujourd'hui, le travail des enfants régresse au point que, si la tendance se poursuit, ses pires formes pourraient disparaître dans les dix années à venir. Cela grâce à un puissant mouvement international de lutte pour l'élimination du travail des enfants.

L'efficacité de ce mouvement est attestée par la rapidité sans précédent avec laquelle les pays ratifient la convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Cette convention, adoptée en 1999, a été ratifiée par neuf sur dix des 181 Etats Membres de l'Organisation. De même, la convention sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, qui a été adoptée en 1973, est aujourd'hui ratifiée par quatre Etats Membres sur cinq.

L'OIT a joué un rôle moteur dans l'essor de ce mouvement. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, qu'elle a créé en 1992, est aujourd'hui présent dans plus de 80 pays. Comme d'autres volets du travail décent, l'élimination du travail des enfants est à la fois un problème de développement et un problème de droits de l'homme. Les politiques et programmes de l'OIT visent à assurer que les enfants reçoivent l'éducation et la formation dont ils ont besoin pour devenir des adultes productifs grâce à un emploi décent.



La discrimination

Des millions de personnes sont victimes de discrimination dans le monde du travail. Non seulement cette discrimination est une atteinte à l'un des principaux droits de l'homme mais elle a également des conséquences sociales et économiques. La discrimination entrave le développement car elle gaspille le talent humain nécessaire au progrès économique et elle accentue les tensions et les inégalités sociales. Vaincre la discrimination est indispensable pour parvenir au travail décent mais les effets de cette victoire débordent largement le monde du travail.

L'OIT combat la discrimination dans tous ses domaines d'action. Par exemple, lorsqu'elle défend la liberté syndicale, elle cherche à prévenir la discrimination envers les membres et les dirigeants des syndicats. Par le biais de ses programmes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, elle vient en aide aux filles et aux femmes qui sont contraintes de se prostituer ou de travailler comme domestiques. La non-discrimination est l'un des principes directeurs de son recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail. Ses recommandations sur la législation du travail préconisent l'adoption de dispositions interdisant la discrimination.

De même, la question de l'égalité des hommes et des femmes fait partie intégrante de toutes les activités de l'OIT en raison des nombreux problèmes auxquels se heurtent, de façon persistante, les femmes sur le marché du travail. Aujourd'hui encore, les femmes gagnent moins que les hommes car elles occupent les emplois les plus mal rétribués et les plus précaires et constituent la majorité des travailleurs qui exercent des activités informelles, atypiques et non rémunérées. L'OIT cherche à augmenter les débouchés professionnels des femmes, à améliorer les conditions de travail et à éliminer la discrimination entre les sexes. Elle encourage l'entrepreneuriat féminin par le biais de services de soutien, de l'aide à la création d'entreprise, de la formation, du microcrédit et de la diffusion de bonnes pratiques. Enfin, elle aide les organisations de travailleurs à mieux faire respecter les droits des femmes dans le monde du travail et à valoriser le rôle des femmes au sein des syndicats et dans la société tout entière.



La discrimination
entrave le
développement en
gaspillant le **talent**
humain

EMPLOI ET REVENU

Il est plus
que jamais
nécessaire de
placer **l'emploi**
au cœur des
politiques
économiques
et sociales

A une époque où le chômage mondial a atteint son niveau le plus élevé de tous les temps, il est plus que jamais nécessaire de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. De plus, l'ampleur de la pauvreté, même parmi ceux qui travaillent, prouve bien que le nombre d'emplois productifs et décents reste très insuffisant.

Le rythme insuffisant de création d'emplois décents dans le monde démontre la nécessité d'une coordination plus étroite des politiques macroéconomiques à l'échelle internationale et des politiques pour l'emploi à l'échelle nationale.

L'emploi productif et librement choisi est au cœur du mandat de l'OIT et celle-ci œuvre avec détermination en faveur du plein emploi. Pour ce faire, elle définit des mesures susceptibles de contribuer à la création d'emplois durables ou de revenus décents. Ces mesures sont formulées dans l'Agenda global pour l'emploi, élaboré par les trois mandants de l'Organisation. L'OIT réalise des travaux de recherche et participe aux débats internationaux sur les stratégies pour l'emploi.



L'OIT est particulièrement préoccupée par le chômage massif des jeunes (près de la moitié des chômeurs de la planète sont des jeunes), auquel elle tente de remédier en conseillant les gouvernements ainsi que par des activités concrètes de formation et d'aide à l'emploi.

L'OIT a fait œuvre de pionnière par ses analyses et son action dans le domaine de l'économie informelle. L'expression «économie informelle» désigne le travail effectué en marge de la législation, qui échappe au contrôle gouvernemental. Dans de nombreux pays en développement, plus de la moitié de la main-d'œuvre non agricole travaille dans l'économie informelle. La plupart des femmes de ces pays exercent une activité informelle, souvent comme vendeuses de rue. En règle générale, le travail informel est improductif, précaire, mal rétribué et pénible. Aider les employeurs et les travailleurs à sortir de l'économie informelle exige la mise en place de stratégies complémentaires visant à élever les niveaux de qualification et de productivité, à améliorer la législation et son application ainsi qu'à créer des institutions autonomes.

Les publications régulières de l'OIT comme *les Indicateurs clés du marché du travail* analysent les tendances et contiennent une foule de données statistiques.

L'OIT apporte assistance et conseils techniques dans des domaines aussi variés que la formation et l'amélioration des compétences, le microfinancement et le développement de la petite entreprise. Elle a aidé les pays qui sont passés d'une économie planifiée à l'économie de marché à élaborer leur politique de l'emploi, du marché du travail et des ressources humaines. En outre, elle promeut l'investissement à forte intensité d'emploi dans les pays en développement.



Salaires et autres conditions d'emploi

Bien que les salaires augmentent dans beaucoup de pays, de nombreux travailleurs ne gagnent toujours pas assez pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Et bien que le temps consacré au travail diminue pour certains, l'imprévisibilité qui en découle peut compromettre la sécurité de l'emploi et créer des difficultés pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Le travail rebutant et dangereux, qui tend à disparaître dans les pays industrialisés, est encore répandu dans le monde en développement. Par ailleurs, le stress professionnel et la violence au travail commencent à être considérés dans le monde entier comme des problèmes très préoccupants.

Les questions du salaire, du temps de travail, de l'organisation du travail, des conditions de travail et de l'adaptation de la vie professionnelle aux obligations extérieures revêtent une très grande importance pour l'OIT parce qu'elles jouent un rôle essentiel non seulement dans la relation de travail et la protection des travailleurs mais aussi dans la performance économique. Autant de questions qui entrent en jeu dans la gestion des ressources humaines, la négociation collective et le dialogue social ainsi que dans l'action des pouvoirs publics.



PROTECTION SOCIALE

La majorité des hommes et des femmes ne bénéficient pas d'une protection sociale adéquate. Ils sont exposés à des dangers sur leur lieu de travail et, lorsqu'ils ont une pension de retraite et une assurance maladie, celles-ci ne les protègent pas correctement. Les périodes de repos sont parfois insuffisantes et beaucoup de femmes n'ont droit à aucune prestation de maternité. Selon les normes internationales du travail et selon les Nations Unies, la protection sociale est un droit fondamental. De plus, un régime de sécurité sociale bien conçu améliore les résultats économiques et donc la compétitivité. L'OIT s'est donné pour mission d'aider les pays à garantir la couverture de tous les groupes sociaux, à améliorer les conditions de travail et à renforcer la sécurité au travail.



L'OIT s'est donné
pour mission
d'**aider** les pays
à **garantir une**
protection sociale
pour tous

Sécurité sociale

Seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de la moitié n'en a aucune. La répartition géographique reflète les niveaux de développement économique: moins de 10 pour cent des travailleurs des pays les moins avancés bénéficient d'une sécurité sociale, pourcentage qui varie entre 20 et 60 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire, pour avoisiner les 100 pour cent dans la plupart des pays industriels.

La sécurité sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.

Face à l'inquiétude des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, l'OIT a lancé en 2003 une «Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous». Cette campagne s'appuie sur les projets déjà entrepris par l'OIT dans plus de 30 pays pour aider ces pays à élargir la couverture sociale au niveau national et consolider les organisations de sécurité sociale qui émanent des collectivités. En outre, l'OIT réalise d'importants travaux de recherche sur les facteurs d'insécurité dans le monde en développement et dans les pays développés.



Migrations internationales

Près de 50 pour cent des migrants et des réfugiés du monde entier - soit 86 millions d'adultes - sont économiquement actifs, qu'ils travaillent pour un employeur ou qu'ils exercent une autre forme d'activité lucrative. Le nombre de personnes qui traversent les frontières en quête de travail ou de sécurité pourrait augmenter rapidement au cours des prochaines décennies si la mondialisation ne crée pas de débouchés ni d'emplois. Le contrôle strict de l'immigration et les barrières érigées par les principaux pays d'accueil ont engendré des phénomènes inquiétants tels que la maltraitance et l'exploitation fréquentes des travailleurs immigrés.

Pour l'OIT, le monde se trouve aujourd'hui face à la nécessité d'élaborer des politiques et de se doter des ressources qui lui permettront de mieux gérer les migrations de main-d'œuvre afin que celles-ci contribuent à la croissance et au développement des pays d'émigration et des pays hôtes ainsi qu'au bien-être des migrants eux-mêmes.



Santé et sécurité

L'OIT accorde une importance spéciale au **développement** et à la pratique d'une **culture préventive** de la sécurité et la santé au travail

Plus de deux millions de personnes meurent chaque année à cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. On dénombre au bas mot 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies professionnelles.

Le degré de sécurité au travail varie considérablement selon les pays, les branches d'activité et les groupes sociaux. Le nombre de morts et de blessés est particulièrement élevé dans les pays en développement où beaucoup de personnes travaillent dans des secteurs dangereux comme l'agriculture, le bâtiment, l'exploitation forestière, la pêche et les mines. Dans le monde entier, ce sont les plus démunis et les moins protégés - en général les femmes, les enfants et les migrants - qui sont le plus touchés.

Le recul notable du nombre d'accidents graves dans les pays industrialisés prouve que la prévention donne des résultats. Pourtant, la sensibilisation, les connaissances et l'information sur la question restent insuffisantes. L'OIT s'efforce de combler ces lacunes par des travaux de recherche, des activités de sensibilisation et des programmes d'assistance technique. Elle aide les pays à se doter d'outils de gestion, de contrôle et d'information en accordant la priorité aux métiers dangereux.

L'OIT accorde une importance spéciale à l'adoption et la pratique d'une culture de la prévention sur les lieux de travail du monde entier.



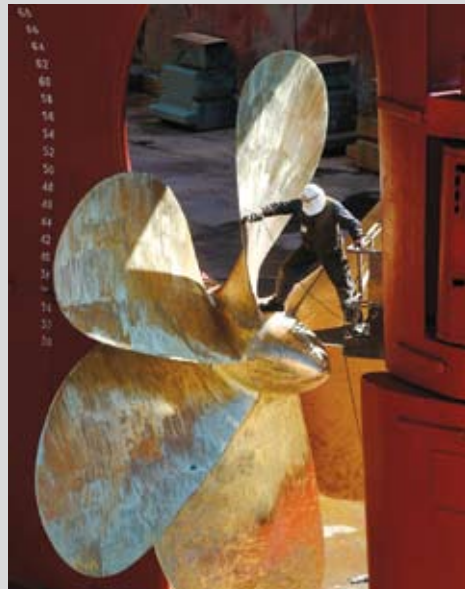
VIH/sida

En relativement peu de temps, la pandémie de VIH/sida est devenue l'un des plus graves problèmes auxquels se heurte le monde du travail. A l'échelle de la planète, près de 40 millions de personnes d'âge actif sont aujourd'hui contaminées et le nombre de travailleurs qui ont succombé au sida depuis le début de l'épidémie, c'est-à-dire en 20 ans, est estimé à 28 millions.

Outre les ravages qu'elle cause parmi les victimes et leur famille, l'épidémie a de multiples répercussions dans le monde du travail. Par exemple, la discrimination dont font l'objet les personnes séropositives ou atteintes du sida risque de remettre en cause les droits fondamentaux au travail en barrant à ces personnes la possibilité d'obtenir un emploi décent.

En 2001, à l'issue de consultations entre gouvernements, employeurs et travailleurs, l'OIT a adopté un *Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail*. Le but de ces directives, qui sont les premières jamais adoptées sur la question, est de prévenir la propagation du VIH/sida en indiquant comment maîtriser et atténuer les effets de l'épidémie sur le lieu de travail. Elles reposent sur les grands principes suivants: non-discrimination, égalité des sexes, salubrité du milieu de travail, interdiction du dépistage VIH à l'embauche, confidentialité et continuation de la relation de travail. Employeurs et syndicats se réfèrent de plus en plus à ce recueil lorsqu'ils négocient des accords sur la gestion du VIH/sida dans le monde du travail.







Bureau international du Travail
Département de la communication et de l'information publique
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
Tél: +4122/799-7912
Fax: +4122/799-8577
Email: communication@ilo.org
www.ilo.org

